



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Direction régionale
des affaires culturelles
Service régional
de l'archéologie
Site de Poitiers
BP 553
86020 POITIERS Cedex
05.49.36.30.35

Préfecture de la Charente
Secrétariat Général
7, rue de la Préfecture
16017 ANGOULEME CEDEX

Réf. U16/2460

Poitiers, le 02/01/2017

Département Charente
Commune SAULGOND
Adresse du projet Parc Eolien

Parcelles

Pétitionnaire LONGWING CAPITAL FRANCE

Référence du projet Installation classée

Nature du projet Parc Eolien

Conformément au code du patrimoine, et notamment son livre V, nous accusons réception, à la date du 29/12/2016, du dossier référencé ci-dessus.

Si, dans le délai de deux mois à compter de la date mentionnée à l'alinéa précédent, le préfet de région n'a édicté aucune prescription ou n'a pas fait connaître son intention d'en édicter, le projet référencé ci-dessus ne donnera pas lieu à prescription archéologique, en application de l'article 18 du décret n° 2004-90 du 3 juin 2004.

La conservatrice régionale de l'archéologie

Nathalie Fourment



Nota : Votre attention est attirée sur le fait que cette réponse n'engage le Ministère de la Culture et de la Communication qu'au regard de sa compétence « archéologie » sans présumer d'autres servitudes dans les domaines des monuments et abords de monuments historiques, ZPPAUP et secteurs sauvegardés notamment.